

### Marchés publics passés selon les procédures formalisées - Autorisation de signature

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** L'article L 2122.21 6<sup>ème</sup> du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire doit être habilité par le Conseil Municipal pour souscrire les marchés publics.

Pour faire suite aux dernières décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer les marchés publics récapitulés dans le tableau ci-dessous, ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre éventuel(s) permettant l'exécution complète des prestations, ceci dans la limite des crédits inscrits au(x) budget(s), sachant que les avenants ou décisions de poursuivre entraînant une augmentation de plus de 5 % du montant initial du marché, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

Objet du marché	Date de la Commission d'Appel d'Offres	Titulaire du marché	Montant du marché
Église Sainte-Madeleine Restauration des toitures de la Chapelle de semaine :	03/06/2005		
Lot 1 : maçonnerie - Pierre de taille		PIANTANIDA 88580 SAULCY-SUR-MEURTHE	299 762,25 € TTC
Lot 2 : charpente		NOUVEAU 39110 SALINS-LES-BAINS	129 675,71 € TTC
Église Sainte-Madeleine Restauration des toitures de la Chapelle de semaine (suite) :	03/06/2005		
Lot 3 : couverture		TOITURES DE FRANCHE-COMTÉ 70190 RIOZ	119 248,40 € TTC
Lot 4 : menuiserie		ADECO 25000 BESANCON	32 218,90 € TTC
Lot 7 : plâtrerie		Patrick GERDIL 70160 FAVERNEY	46 652,97 € TTC
Lot 8 : électricité		MAGNO 25300 PONTARLIER	5 283,13 € TTC

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 23 juin 2005.*